



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mardi 23 juin 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2026/09 de la Municipalité, du 12 mars 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 15'000'000.-, y compris coûts de main-d'œuvre interne, pour l'assainissement des sous-stations jugées critiques pour l'abaissement des températures du chauffage à distance et pour l'installation d'un système de pilotage pour environ 300 sous-stations du chauffage à distance dans le but de maximiser l'utilisation des énergies renouvelables et d'éviter la construction d'une nouvelle centrale fossile d'appoint à terme ;
2. d'autoriser la Municipalité à amortir linéairement et annuellement, à compter de l'année suivant la mise en service, la somme prévue au chiffre 1, inscrite à la rubrique 331 des services concernés des Services industriels ;
3. de faire figurer sous la rubrique 390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds CO2 en financement de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de balancer par imputation sur le crédit mentionné au point 1, les dépenses effectives faites sur le compte d'attente ouvert pour réaliser les études préliminaires nécessaires à présenter le projet.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe